

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 04 JUILLET 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, MONTMAYEUR

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 348 est sur le site pour toutes les catégories.

La parution officielle n'est pas reprise sur E-FOOT mais dans la rubrique « PROCES VERBAUX »

Le premier tableau reprend simplement les pénalités, le second reprend les pénalités bonifications déduites ainsi que le nombre de points impactant le classement sportif.

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Clubs qui doivent effectuer des formations avant la date limite qui leur a été notifiée par courrier :

Article 62.2.3 : Formation de 2 nouveaux éducateurs

Espoir St Clairois, Sassenage, Rives, St Georges de Commiers, Formafoot Bievre Valloire, Deux Rochers, Crolles.

Article 62.2.2 : Formation de 1 nouvel éducateur

Mahoraise, Fontaine, Deux Rochers